



Association of Canadian Search,
Employment and Staffing Services

Association Nationale des Entreprises en
Recrutement et Placement de Personnel

Membership Certificate 2023

Axis Corporation Inc

As members of the Association of Canadian Search Employment & Staffing Services we commit to uphold this Code of Ethics & Standards and to display it prominently in our place of business. We support the principles set forth below and acknowledge that compliance with these principles is in the best interests of ACSESS member companies, their candidates, employees, client organizations, and the reputation of the search, employment and staffing services profession in Canada.

- We will observe the highest principles of integrity, professionalism and fair practice in dealing with clients, candidates, employees and all regulatory authorities; and will respect the confidentiality of records in accordance with law and good business practices.
- We will provide leadership in the adherence to both the spirit and letter of all applicable human rights, employment laws and regulations. We will treat all candidates and employees without prejudice and will not accept an order from any client that is discriminatory in any way.
- We will take all reasonable steps to provide clients with accurate information on each candidate's employment qualifications and experience; and will only present those candidates who have given us authorization to represent their application for employment.
- We will supply candidates and employees with complete and accurate information as provided by the client, regarding terms of employment, job descriptions and workplace conditions.
- We will not recruit, encourage or entice a candidate whom we have previously placed to leave the employ of our client, nor will we encourage or coerce an individual to leave any temporary assignment before the stated completion date.
- We will not restrict the right of a candidate or employee to accept employment of their choice.
- We will not misuse membership privileges for the purpose of recruiting a member's staff, or in any way that may otherwise injure our candidates, employees or competitors.
- We will derive income only from clients and make no direct or indirect charges to candidates or employees unless specified by a license.
- We will maintain the highest standards of integrity in all forms of advertising, communications and solicitations; and will conduct our business in a manner designed to enhance the operation, image and reputation of the employment, recruitment and staffing services industry.
- We will recognize and respect the rights and privileges of competitors in the true fashion of individual initiative and free enterprise, and will refrain from engaging in acts of unfair competition.
- We will ensure that our clients, candidates and employees are aware of our duty to abide by this Code of Ethics & Standards and such supporting policies and guidelines as may from time to time be adopted by the Association; and will undertake to bring any potential infringements before the appropriate Association body.

August 02, 2023

Mary McNinch, B.A. LLB
Executive Director



Association of Canadian Search,
Employment and Staffing Services

Association Nationale des Entreprises en
Recrutement et Placement de Personnel

Certificat d'inscription 2023

Axis Corporation Inc

À titre de membre de l'Association nationale des entreprises en recrutement et placement de personnel nous prenons l'engagement de nous conformer à ce code de déontologie et de l'afficher bien en vue dans nos locaux. Nous appuyons les principes énoncés ci-dessous et nous reconnaissons que le respect de tels principe est à l'avantage même des compagnies membres de l'Association, de leurs candidats, employés, entreprises clientes, et de la réputation de la profession de dotation, de placement et de recherche de personnel au Canada.

- Nous respecterons les principes les plus stricts d'intégrité, de professionnalisme et de loyauté dans nos relations avec les clients, les candidats, les employés et toutes les autorités gouvernementales. Nous respecterons également le caractère confidentiel des dossiers conformément aux lois et aux bonnes pratiques commerciales.
- Nous exercerons un rôle de chef de file dans le respect de l'esprit et de la lettre de tous les droits de la personne et des lois et règlements sur l'emploi. Nous traiterons tous les candidats et les employés sans porter atteinte à leurs droits.
- Afin de pouvoir donner aux clients des renseignements exacts sur les compétences et l'expérience professionnelle de chaque candidat et/ ou employé, nous présenterons uniquement les candidats qui nous auront autorisés à le faire.
- Nous donnerons aux candidats et aux employés les renseignements complets et exacts relativement aux modalités d'emplois, à la description du poste et au milieu de travail.
- Dans le cas d'un placement, nous nous abstenons de recruter un candidat que nous avons déjà placé, ou d'encourager ou d'inciter un candidat que nous avons placé à quitter son emploi auprès d'un de nos clients; nous nous abstenons également d'encourager ou de forcer un individu à mettre fin à une affectation temporaire avant la date de fin de service stipulée.
- Nous ne brimerons pas un candidat ou un employé dans son droit d'accepter un emploi de son choix.
- Nous n'abuserons pas des privilèges qui nous sont conférés en tant que membre dans le but de recruter le personnel interne d'un autre membre ou dans toute autre action ayant pour effet de léser nos candidats, employés ou concurrents.
- Nos revenus devront provenir exclusivement de nos clients et aucun frais direct ou indirect ne sera chargé ni aux candidats ni aux employés, sauf indication contraire précisée dans le permis d'opération.
- Nous observerons les principes d'intégrité les plus stricts dans toute publicité, communication et sollicitation; nous dirigerons nos opérations de manière à promouvoir les activités et à améliorer l'image et la réputation de l'industrie des services de placement, de recrutement et de dotation en personnel.
- Nous reconnaissons et respecterons les droits et privilèges de nos concurrents dans le plus grand respect de l'initiative personnelle et de la libre entreprise et nous nous abstenons d'exercer des actes de concurrence déloyale.
- Nous veillerons à ce que nos clients, nos candidats et nos employés sachent qu'il est de notre devoir de respecter ce Code de déontologie ainsi que toutes politiques ou directives connexes qui pourraient être adoptées de temps à autre par l'Association; et nous ferons en sorte de signaler toute infraction potentielle à l'instance appropriée au sein de l'Association.

August 02, 2023

Mary McNinch, B.A. LLB
Directrice générale